

PROPOSITIONS CGT AU VU DES VOLONTES AFFICHEES PAR LE GOUVERNEMENT DANS SON DOCUMENT D'ORIENTATION

3^{ème} thème : Certification, qualité, évaluation

Postulat : Les questions de la certification, de qualité et d'évaluation sont étroitement liées entre elles d'une part, mais également avec la question posée dans le document d'orientation :

« *Quelle doit être la nouvelle définition simple et opérationnelle de l'action de formation, favorisant toutes les formes de formation et l'innovation pédagogique ?* »

La formation a pour objectif d'amener une personne d'un niveau de connaissance X à un niveau de connaissance Y.

Si le niveau X est nécessairement différent selon l'individu, son niveau de formation initiale, son expérience professionnelle et personnelle, le niveau Y, lui est fixe. Il est déterminé par les objectifs de la formation, la réponse aux besoins de la personne et ou de l'entreprise, voire de la nation.

Par ailleurs, les nouvelles technologies multiplient les possibilités d'acquérir ces connaissances, sans se limiter à des heures de face à face pédagogique, qui restent cependant le médium le plus efficace pour la formation des salariés.

La réponse à la question posée par le document d'orientation pourrait être :

Une formation est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour permettre à une personne d'obtenir :

- une habilitation pour les formations réglementaires,
- une certification pour les formations répondant aux besoins en compétence de l'entreprise,
- un diplôme ou un titre pour les formations répondant aux besoins en qualification des personnes et de l'économie en générale.

Partant de ce postulat chaque action de formation doit impérativement prévoir :

- une phase d'évaluation préalable permettant de mesurer le niveau initial du bénéficiaire : assurance des prérequis et, au-delà, identification des connaissances déjà acquises ;
- une phase d'apport de connaissance pouvant s'appuyer sur plusieurs supports ou méthodes pédagogiques ;
- une phase d'évaluation finale permettant de valider l'acquisition des connaissances nécessaires à l'obtention de l'habilitation, la certification, le titre ou le diplôme visé, formalisé par un document écrit.

Ces 3 phases constituent une réponse aux exigences de qualité nécessaires à l'autonomie des bénéficiaires souhaitée par le gouvernement.

Certification, qualité, évaluation, c'est :

- Rendre effectif pour tout actif un droit individuel à l'accès à la qualification et à la certification.
- Faire de la formation un levier de développement professionnel et personnel pour les salariés, de compétitivité pour les entreprises et de progrès économique et social pour la nation.
- Développer les qualifications et les compétences de chacun afin d'assurer l'accès et le maintien dans l'emploi en tenant compte des parcours individuels et des besoins de l'économie.
- Assurer à chaque actif les formations nécessaires aux reconversions professionnelles.
- Exiger de notre système de formation de prouver sa performance notamment pédagogique et sa capacité d'adaptation et de projection sur les besoins de l'économie.

Trois thématiques à traiter :

1. Définir une action de formation en intégrant les phases d'évaluation répondant aux exigences de personnalisation de la formation et de qualité, par la formalisation de la validation de l'acquisition des connaissances visées.
2. Redéfinir le fonctionnement et les missions de la CNCP, l'usage du RNCP et de l'inventaire au regard des besoins en qualification des salariés et en compétence des entreprises.
3. Garantir des moyens aux actifs, salariés et employeurs pour participer à l'élaboration des référentiels des habilitations, certifications, titres ou diplômes.